

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service Développement des Grands Projets
10214

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 18 OCTOBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY / M. HENRI PONS**

OBJET : Plan Mobilité : Etude relative à la réalisation d'un schéma des aires de covoiturage.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'aménagement du territoire hors Marseille et à la mobilité, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique de développement des transports en commun et de réduction de l'usage de la voiture solo, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite encourager le covoiturage. Plusieurs infrastructures existantes sur le territoire démontrent l'intérêt de tels ouvrages, dès lors qu'ils sont bien situés.

Dans cette perspective, la Métropole va lancer un schéma de développement des aires de covoiturage, visant à promouvoir et développer cette pratique, en intégrant le réseau d'infrastructures et de transports existant et futur, ainsi que les perspectives d'évolution en matière d'aménagement du territoire.

Ce schéma de développement vise à un maillage du territoire, à l'échelle métropolitaine, en renforçant les liens entre covoiturage de proximité, modes doux et transports en commun.

Le coût de cette opération, sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole Aix-Marseille-Provence, est estimé à 150 000 HT.

La subvention sollicitée du Département, dans le cadre du Plan Mobilité, s'élève à 105 000 € soit 70 % du coût.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

